



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE DE SÉLESTAT
N°2022-40**

Le Maire de la commune de MUSSIG,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande d'arrêté de police de circulation déposée le 31 Mai 2022 par la Société VIDEO INJECTION INSTITUFORM ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux de rénovation du réseau d'assainissement sans réalisation de tranchées dans la rue de Sélestat à 67600 MUSSIG prévus à partir du 27 Juin au 3 Octobre 2022, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement sans réalisation de tranchées prévus entre le 27 Juin et le 3 Octobre 2022 dans la rue de Sélestat à 67600 MUSSIG, nécessitent la mise en place d'une circulation alternée via basculement de circulation sur chaussée opposée réalisée manuellement ainsi qu'une interdiction de stationnement selon les besoins et l'avancement du chantier. Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules de secours, aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules des forces de l'ordre.

Article 2 : En vue d'assurer la sécurité du chantier, la signalisation adéquate sera mise en place par la société VIDEO INJECTION INSTITUFORM, en charge dudit chantier.

Article 3 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur. La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans ce même délai.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de MUSSIG est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat
- La société en charge des travaux : VIDEO INJECTION INSTITUFORM

MUSSIG, le 01/06/2022

Le Maire,

Philippe WOTLING

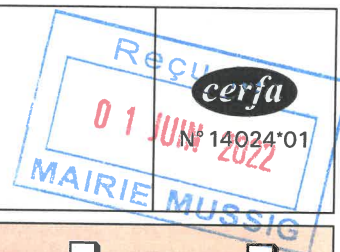




Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : VIDEO INJECTION INSITUFORM Prénom :
Dénomination : Représenté par : MORILLON JEAN FRANCOIS
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
ZA LE PONT ROUGE
Code postal 2 2 4 4 0 Localité : TREMUSON Pays : FRANCE
Téléphone 0 2 9 6 9 4 8 8 4 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : jfmorillon @ video-injection.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ROUTE DE SELESTAT
Code postal 6 7 6 0 0 Localité : MUSSIG

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux de rénovation de réseaux sans tranchée
Date prévue de début des travaux : 2 7 0 6 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 5 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 5 0 Date de début de réglementation 2 7 0 6 2 0 2 2
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

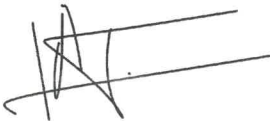
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

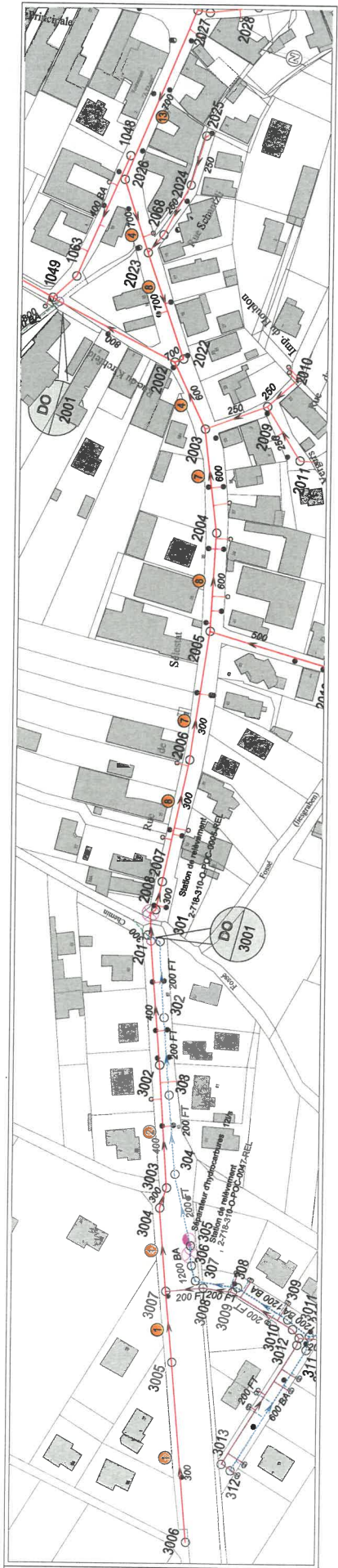
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 28 02 20 22

Nom : MORILLON Prénom : JEAN FRANCOIS Qualité : Conducteur de travaux





SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT
ALGÈRES - BOULEVARD
RUE DE LA LIBERTÉ - ALGER 16
TÉLÉPHONE : 021 71 11 11 11

**PÉRIMÈTRE DE
SELESTAT ET ENVIRONS
(ASSAINISSEMENT)
COMMUNE DE MUSSIG**

PLAN PROJET

Échelle: 1/500

État: []

Projet: []

Travaux: []

Autres: []

Projetant: []

Approuvé: []

Date: []